

**Les cimetières de Challans  
offrent aux familles  
des défunts un espace  
de sérénité, propice  
au recueillement.**

# tarifs<sup>2026</sup>

prestations montant

Concessions de caveau ou en pleine terre (pour 2 m <sup>2</sup> )	
Concession de 15 ans	200 €
Concession de 30 ans	500 €
Concessions de case de columbarium	
Concession de 15 ans	500 €
Concession de 30 ans	800 €
Concessions de caverne	
Concession de 15 ans	500 €
Concession de 30 ans	730 €
Jardin du souvenir	
Installation d'une plaquette portant le nom, le prénom et la date de décès du défunt pour une durée de quinze ans	40 €
Utilisation du caveau provisoire au-delà de sept jours	
Par semaine ou fraction de semaine	22 €

Service Population  
Hôtel de Ville  
1, boulevard Lucien-Dodin  
85300 Challans

Du lundi au vendredi, sauf jours fériés :  
de 8 h 45 à 12 h 30 et de 13 h 45 à 17 h 45

téléphone  
**02 51 49 79 78**

courriel  
**etatcivil@challans.fr**

[www.challans.fr](http://www.challans.fr)

graphitti|communication|graphique|nantes|2026 (graphitti.eu)



## cimetières<sup>2026</sup> de Challans



**challans**

[www.challans.fr](http://www.challans.fr)

**challans**

## cimetière du **Caillou Blanc**

rue de Haute-Perche  
ouvert tous les jours  
de 9h à 18h du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars  
de 9h à 20h du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre

### Un secteur **traditionnel** disposant d'emplacements pour l'inhumation en pleine terre ou en caveau

- les urnes cinéraires peuvent être scellées sur le monument ou inhumées en caveau ;
- durée des concessions : 15 ou 30 ans.

### Un secteur **cinéraire**

- le columbarium contient des cases pour l'inhumation d'urnes cinéraires ;
- durée des concessions : 15 ou 30 ans.

## ZÉROPESTICIDE DANS LES CIMETIÈRES

Pour respecter la qualité de notre environnement et de l'eau, la santé des visiteurs et des jardiniers, pour que nos lieux de mémoire redeviennent lieux de vie pour la nature, cet espace est entretenu sans pesticide. Les travaux d'enherbement des allées et la présence d'une végétation spontanée sont le signe d'une gestion responsable des cimetières.



## cimetière des **Bretellières**

route de Cholet  
ouvert tous les jours  
de 9h à 18h du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars  
de 9h à 20h du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre

### Un secteur **traditionnel** disposant d'emplacements pour l'inhumation en pleine terre ou en caveau

- les urnes cinéraires peuvent être scellées sur le monument ou inhumées en caveau ;
- durée des concessions : 15 ou 30 ans.

### Un secteur **cinéraire**

- il dispose de cavurnes et de cases de columbarium où il est possible d'inhumer des urnes cinéraires ;
- durée des concessions : 15 ou 30 ans.

### Un **jardin du souvenir**

- destiné à la dispersion des cendres.

## acquisition d'une concession funéraire



En cas de décès, il est possible d'établir une **concession funéraire au cimetière des Bretellières ou au cimetière du Caillou Blanc.**

Le **règlement général** des cimetières prévoit que le droit d'établir une concession dans les cimetières de Challans est dû :

- aux personnes décédées à Challans, quel que soit leur domicile ;
- aux personnes domiciliées à Challans, quel que soit le lieu où elles sont décédées ;
- aux personnes qui ont droit à une sépulture de famille à Challans ;
- aux Français établis hors de France inscrits sur la liste électorale de Challans.

La concession peut ensuite être renouvelée par le concessionnaire puis par ses ayants droit, selon les tarifs en vigueur, au plus tard dans les deux ans à compter de la date d'expiration de la concession.

## pompes funèbres



Des opérateurs funéraires privés assurent diverses **prestations** relevant du service extérieur des pompes funèbres.

**Renseignements** en mairie ou auprès des prestataires privés.